

M. l'Orateur: Le ministre a parlé, je crois, à l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre qui a posé la question; il sait qu'elle sera de nouveau inscrite au *Feuilleton*.

SÉANCES DU MATIN ET DU MERCREDI SOIR
À COMPTER DU 13 AVRIL

Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant) propose:

Que, à compter du mercredi 8 avril 1953 et jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunisse à onze heures de la matinée, chaque jour de séance, et que, en plus de l'interruption habituelle à six heures du soir, il y ait une interruption, chaque jour, d'une heure à deux heures et trente de l'après-midi, et que, chaque mercredi, jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunisse de huit heures à dix heures du soir.

—Monsieur l'Orateur, tous les honorables députés estiment, je pense, qu'il nous faut prolonger nos heures de séances si nous voulons essayer de terminer la session avant qu'il fasse trop chaud. La journée d'aujourd'hui indique que la température s'améliore. Je crois que récemment certaines discussions ont eu lieu entre les whips des divers partis et on m'apprend qu'on ne verrait aucun inconvénient à remplacer le mercredi 8 avril par le lundi 13 avril. Si les honorables députés sont de cet avis, je suis tout disposé à proposer que la motion soit modifiée par la substitution des mots "lundi 13 avril" aux mots "mercredi 8 avril" et l'addition des mots "par la suite" avant "chaque mercredi" dans l'avant-dernière ligne de la motion.

(L'amendement est adopté.)

La motion ainsi modifiée est adoptée.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CORÉE—DEMANDE D'UNE DÉCLARATION AU
SUJET DES PERSPECTIVES D'ARMISTICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart): Je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La Chambre devant s'ajourner aujourd'hui pour rester ajournée jusqu'après Pâques, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous fournir des précisions sur les négociations d'armistice en Corée ou sur toute autre évolution récente de la situation internationale au sujet de laquelle il pourrait nous renseigner?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a eu l'obligeance de me donner préavis de sa question. A propos de cet important problème, je ne tiens pas pour l'instant à ajouter quoi que ce soit à l'énoncé que j'ai fait à New-York concernant l'évolution récente de la situation en Corée; j'ai dit alors, au sujet de la déclaration de Chou En-lai, en particulier, déclaration faite le 30 mars, qu'elle

[L'hon. M. McCann.]

semblait très importante et qu'il y avait lieu évidemment de la suivre de près.

De l'avis du Gouvernement, la déclaration du 30 mars que je viens de mentionner, arrivant à peine deux jours après la lettre du 28 mars du commandant communiste en Corée au général Clark au sujet du rapatriement des prisonniers malades et blessés est un événement réconfortant. Entre temps la déclaration chinoise du 30 mars fait l'objet d'un minutieux examen ici et dans les services des affaires étrangères d'autres gouvernements.

Comme le savent les députés, la politique du Gouvernement, et de la Chambre aussi, je crois, a consisté à rechercher un règlement du conflit de Corée par la voie des négociations pacifiques. De concert avec d'autres pays, nous nous sommes toujours efforcés d'empêcher que le conflit ne s'étende au delà des frontières de la Corée. Le Canada et les autres gouvernements qui ont les mêmes vues que lui sur cette question sont donc toujours prêts à examiner soigneusement et dans de bonnes dispositions toute proposition sincère visant à assurer la paix.

Par un câblogramme en date du 31 mars, M. Chou En-lai, ministre communiste des Affaires étrangères à Pékin, m'a transmis, en ma qualité, comme on le sait, de président de l'Assemblée générale des Nations Unies, le texte complet de la déclaration dont j'ai déjà parlé, qui a été radiodiffusée le 30 mars. J'en ai distribué le texte aux délégations des États membres de l'Assemblée des Nations Unies ainsi qu'au commandement unifié qui est maintenant officiellement saisi de cette proposition.

A cette époque, j'avais dit à l'Assemblée des Nations Unies que j'espérais (comme les autres États membres sans doute) que cette déclaration pourrait servir de fondement à la paix en Corée; en effet, elle équivaut à de nouvelles propositions en ce qui concerne le seul obstacle s'opposant encore à un armistice en Corée: le problème des prisonniers de guerre. Ces nouvelles propositions (c'est ainsi que les désigne la dépêche chinoise) ont l'appui de Moscou et semblent, à prime abord, se rapprocher énormément de l'attitude adoptée l'automne dernier par l'Assemblée des Nations Unies.

Entre temps, le général Clark a répondu à la lettre du commandant communiste, datée du 28 mars, et a indiqué qu'il était tout disposé à prendre sur-le-champ les mesures nécessaires au rapatriement des prisonniers malades et blessés. Le général Clark a également communiqué au commandant communiste que, si on parvient à s'entendre quant au rapatriement des prisonniers malades et blessés, les représentants des Nations Unies